

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 150

présenté par
M. Bazin

AVANT L'ARTICLE PREMIERÀ l'intitulé du chapitre I^{er}, après le mot :

« avancée »,

insérer le mot :

« , rémunération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'accentuer le fait que pour rendre plus attractives les pratiques avancées, il convient d'en améliorer les rémunérations.

Il y a là une réelle attente qu'il convient de prendre en compte.